

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Nombre de Conseillers présents : 2  
Nombre de Conseiller absent : 11  
Pouvoirs : 1  
Date de la Convocation : 17/03/2023  
Date d'affichage : 17/03/2023

Je certifie le p  
conformément  
en vigueur, p

Monsieur Le Préfet, qui en a accusé  
réception le :  
et notifié ou publié le :

Envoyé en préfecture le 23/03/2023

Reçu en préfecture le 23/03/2023

Publié le 21/03/2023

ID : 001-210101366-20230321-230303-DE

## Compte rendu sommaire du Conseil Municipal Séance 21 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois le vingt et un mars à neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Étaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mme MARMIER Noëlle

Étaient excusés : Messieurs CONTASSOT Pierre-Olivier, DREYFUS Eric.

Étaient absents : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice, WEBER Corinne, BIGOT Agnès, DUFRESNE Anna-Maria et Messieurs VARLET Geoffroy, GABILLET François, GONNARD Pierre, TEPPE Sébastien

Pouvoir : Mme VERNUSSE Céline a donné procuration à Mme BIGOT Agnès.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme MARMIER Noëlle été élue secrétaire de séance.

### Délibération n° 230303 : Quorum non atteint

Conformément à la convocation du 28 février 2023, le conseil Municipal s'est réuni le jeudi 16 mars à 19h30, dans la salle du Conseil Municipal, avec pour ordre du jour :

- Compte-rendu des réunions : Communauté de Communes – Syndicats locaux – Commissions Communales
- Délibération : tarif préférentiel de la salle polyvalente pour le Collège de Pont de Veyle
- Délibération : Prise en charge par la commune du différentiel restant à charge du locataire
- Délibération : choix de l'entreprise concernant les travaux des eaux pluviales à Boissey
- Délibération : Choix de l'entreprise concernant l'achat d'un personnage pour la sécurité du passage piéton de l'école
- Délibération : Budget CCAS – Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2022
- Délibération : Budget CCAS – Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2022
- Questions diverses

Le Maire informe que le quorum n'étant pas atteint, la réunion est reportée, avec le même ordre du jour, sans exigence de quorum au mardi 21 mars 2023 à 9h00, dans la salle du Conseil Municipal

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme,  
Le 21 mars 2023

La Secrétaire  
Noëlle MARMIER



1

